

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2022

L'an 2022, le vingt du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maulette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Éric TONDU, Maire.

Présents : Mmes et Ms Éric TONDU, Stéphane GORNES, Marie-France ROBERT, Marie-Isabelle DAULLÉ, Raymond DESCHAMPS, Elisabeth NICOLAS, Anne DUCHALAIS, Thierry KORWACKI et Laurent GUIBLAIN.

Absents excusés : Mmes et Ms Sylvain LARCHER, Hervé JANNIN (pouvoir donné à Marie-Isabelle DAULLÉ), Isabelle COUPIN et Victoire HOUESOU (pouvoir donné à Stéphane GORNES)

Absent : M. Théo CAMPOS

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROBERT, Adjointe au Maire

Fixation des tarifs périscolaires pour l'année 2022-2023 et adoption du règlement intérieur

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- de **FIXER**, pour l'année scolaire 2022-2023, les tarifs suivants :

PÉRISCOLAIRE : TARIFS 2022-2023

	Tarifs pour Maulette, Dannemarie et Havelu		Tarifs extérieurs	
	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023
Garderie matin	2,70 €	2,85 €	5,20 €	5,50 €
Cantine	5,00 €	5,25 €	6,80 €	7,10 €
Garderie soir	3,90 €	4,10 €	6,00 €	6,30 €
tarif réduit cantine	2,60 €	2,75 €	3,60 €	3,80 €

- d'**ADOPTER** le règlement intérieur des services périscolaires proposés par la commune comme annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire
Éric TONDU

